

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca

Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (Qc) GOL 2E0

Tél. : (418) 851-3009

Année 14, Numéro 3

AVRIL 2016

PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les lundis 11 avril et 9 mai à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web. Bienvenue à tous ! S'il y a tempête et impossibilité de siéger, la ou les séances sont reporté(es) au lendemain.

2^E VERSEMENT DE TAXES / 14 MAI 2016

Il vous est possible de faire vos paiements de taxes municipales via Internet par Accès -D, par chèque ou en venant nous rencontrer au bureau municipal.

RAPPEL- OUVERTURE DES VALVES DE SERVICES DU RÉSEAU AQUEDUC

La municipalité de Notre-Dame des Neiges rappelle à la population que suite à l'adoption du règlement # 387 article 3-b sur l'imposition d'un tarif afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par l'ouverture ou la fermeture des valves de service, il est par le présent règlement exigé à chaque fois qu'un propriétaire d'habitation saisonnière en fait la demande un tarif d'un montant de 35 \$. A noter qu'aucune charge ne s'applique lors de l'ouverture (les 2, 3, 4, 5, 6 mai 2016) et la fermeture (les 25, 26, 27, 28, 31 octobre 2016) des valves de service du réseau d'aqueduc. La tarification est facturée au propriétaire et est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due. La demande doit être effectuée une semaine à l'avance à la municipalité avant la réalisation du service afin de planifier les déplacements du service municipal. La réalisation du service s'effectue en semaine, soit du lundi au vendredi. Le présent article ne s'applique pas pour les urgences telles que les bris au tuyau d'entrée d'eau et à la vanne d'arrêt intérieur.



ABRIS D'AUTO RAPPEL

La présence d'un abri d'auto temporaire sur votre terrain est autorisée du 1^{er} octobre jusqu'au 1^{er} mai de l'année suivante. Il sera bientôt temps de les démonter et les ranger.

BINGO- INVITATION À VOUS DIVERTIR POUR UNE BONNE CAUSE

Le comité des parents du terrain de Jeux de Rivière-Trois-Pistoles vous invite au Bingo qui aura lieu le mercredi **15 juin prochain à 19 h 30** à la salle des Chevaliers de Colomb de Trois-Pistoles.

Les cartes seront en ventes au coût de 9 \$ auprès des parents du comité et au bureau municipal. Les profits amassés serviront à financer les activités de sorties extérieures des enfants.

Encouragez votre milieu et venez en grand nombre !



BÉNÉVOLES DEMANDÉ(E)S POUR LE COMITÉ DES PARENTS DU TERRAIN DE JEUX

Nous sommes présentement à recruter des parents désirant s'impliquer dans le comité des parents qui supervise le terrain de jeux. Tu désires t'impliquer dans ton milieu pour en faire profiter notre relève, contactez madame Danielle Ouellet au 418-851-3009 poste 3 ou par courriel au : d.ouellet@notredamedesneiges.qc.ca



ANIMATEURS (TRICES) AU TERRAIN DE JEUX

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges procède actuellement au recrutement de candidats (tes) pour son terrain de jeux – saison estivale 2016

Endroit : Sous-sol de la salle communautaire du 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles

Statut : Emploi d'été, étudiant(e)s à temps plein et/ou partiel

Durée de l'emploi : 8 semaines (du 27 juin au 19 août 2016)

Heures : Entre 12 et 35 heures /semaine (les heures pourraient être moindres selon l'achalandage)

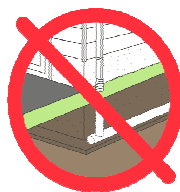
Pour plus d'information sur le poste, le sommaire des tâches, les exigences ainsi que les conditions de travail, consulter notre site Web (www.notredamedesneiges.qc.ca) à la page

d'accueil et cliquer sur le bouton

Offre d'emploi

PRINTEMPS ET LA BONNE GESTION DE L'EAU DE SURFACE

Oui, le printemps est de nouveau à nos portes pour le plaisir de plusieurs. Bien sûr, ce qui rime avec printemps rime avec la fonte de la neige et le retour de la pluie. Ce phénomène amène une quantité d'eau considérable à l'intérieur des conduites municipales d'égout. Nous tenons à vous sensibiliser sur un simple geste qui fera en sorte de soulager le réseau d'égout municipal de ses eaux parasites. Ce geste consiste à ne pas connecter vos gouttières de la toiture de votre résidence à votre drain de fondation. Non seulement ceci n'est pas une bonne pratique dans le domaine de la construction puisqu'un surplus d'eau est acheminé aux fondations (le risque d'infiltration d'eau étant augmenté), mais ceci est également documenté dans le Règlement numéro 189 de construction de la Municipalité. L'article 3.3.11.4 stipule qu'il est interdit d'acheminer les eaux pluviales provenant des gouttières d'un bâtiment dans un drain de fondation. Il n'y a aucun droit acquis en cette matière. Nous demandons donc la participation de tous nos citoyens afin de réduire la présence d'eau de surface dans le réseau d'égout qui fait en sorte qu'une plus grande quantité d'eau doit être traitée par les installations de traitement des eaux usées. En effet, cela implique des coûts plus élevés pour le citoyen en matière de la taxation d'égout. De plus, la Municipalité tient à réduire ce surplus d'eau puisque ceci est surveillé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC). Un geste simple qui peut vous faire économiser. Alors, collaborer à cette amélioration, il en va de votre intérêt.



CHANGEMENT À L'HORAIRE CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS

La responsable de l'émission des permis, Madame Sarah Gauvin, sera maintenant **disponible LES LUNDIS, MERCREDIS, JEUDIS ET VENDREDIS** de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Tous les travaux visés par les règlements d'urbanisme doivent faire l'objet de permis et de certificats, car les travaux ne peuvent être débutés avant leur émission. Nous vous demandons de prendre rendez-vous à l'avance en composant le 418-851-3009 poste 4. Merci de votre

NEIGE DANS LES CHEMINS PUBLICS, RÈGLEMENT NUMÉRO 209

On vous rappelle que selon l'article 9 du règlement 209, il est défendu de jeter, déposer ou pousser de la neige dans toutes les rues, routes et chemins municipaux. Cette interdiction a principalement pour but d'aider le personnel de déneigement dans leur travail d'assurer la circulation. À cet effet, la municipalité fait appel à votre bonne collaboration.



DU THÉÂTRE POUR UNE BONNE CAUSE À TROIS-PISTOLES

Pour la deuxième année consécutive, la troupe de théâtre «Les Têtes-Art» s'associe au Centre d'aide aux proches aidants des Basques (CAPAB). Solidairement, les deux organisations invitent toute la population à assister à la **comédie théâtrale «Joyeuses condoléances»** qui sera présentée **le 22 avril à 20 h et le 24 avril à 14 h** à l'auditorium de l'école secondaire de **Trois-Pistoles**. Des billets au coût de 10\$ sont disponibles dès maintenant chez Kadorama et au dépanneur Ultra (Guérette). Une partie des profits sera versée au CAPAB afin de contribuer à sa mission globale et pour offrir des heures de répit à de proches aidants qui se dévouent au quotidien. La mission du **CAPAB** est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes proches aidantes de la MRC des Basques. L'organisme offre des services d'information, de formation, de soutien personnalisé et de défense des droits. La troupe de théâtre «**Les Têtes-Art**», dirigée par l'enseignante Christine Pelletier, existe depuis plus de 10 ans et regroupe, pour la pièce «Joyeuses condoléances», 13 acteurs de la MRC des Basques. Il s'agit d'une initiative de l'éducation des adultes de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.



Pour information : 418-851-4040

BÉNÉVOLES RECHERCHÉ (E) S POUR LE COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a adhéré au programme national de classification horticole des Fleurons du Québec pour l'édition 2014-2016. Le comité d'embellissement est présentement à la recherche de bénévoles désirant faire du bénévolat au sein du comité d'embellissement. Vous avez le pouce vert, l'esprit créatif ou aimez le travail équipe, communiquez avec Madame Danielle Ouellet au 418-851-3009 poste 3 pour transmettre vos coordonnées.



RÉOUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE LE 13 AVRIL (si la température le permet)

Profitez de ce point de dépôt pour disposer de vos matériaux récupérables de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement. Le ramassage des sacs de feuilles et d'herbes est un service que l'Écocentre offre tout à fait gratuitement les mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, nous vous invitons à aller les porter directement à l'Écocentre situé au 2, route à Cœur, Notre-Dame-des-Neiges. Dû à la température imprévisible, nous vous conseillons de vérifier au 418-851-1366 si le site est ouvert avant de vous rendre sur les lieux.